Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
21 FEV. 2012
RECEPTION

PREFECTURE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Christine DANGLA
Chargée de mission « Territoires et Environnement »
Tél : 01.40.97.24.70
Fax : 01.40.97.23.54
Courriel : christine.dangla@hauts-de-seine.gouv.fr

n.°154 -

Nanterre, le 15 FEV. 2012

Le Préfet des Hauts-de-Seine

A

Mesdames et Messieurs les membres de la commission
locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique
des déchets ménagers ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux

OBJET : Réunion de la CLIS « Isséane ».

P.J : 1

Je vous fais parvenir ci-joint, copie du compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique des déchets ménagers ISSEANE qui s'est tenue le 9 décembre 2011 à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt.

Madame Véronique MENSEAU
Directrice de la communication
du SYCTOM
57, boulevard Sébastopol
75001 PARIS

P/Le Préfet
La Directrice

Catherine GOUSSARD

CLIS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2011

PRESIDEE PAR
Monsieur BOULOC

SOUS-PREFET d'ANTONY et de BOULOGNE-BILLANCOURT

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION 3

INTRODUCTION 4

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT 4

2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2010 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE) 4

PARTICIPANTS A LA REUNION

M. BOULOC(Président)	Sous-préfet de Boulogne-Billancourt et Antony

Représentants de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest

M.MARTIN Gérard	Adjoint au Maire d'Issy-les-Moulineaux
M.ROCHE Bernard	Adjoint au maire de Vanves
Mme CHATTON Stéphanie	Chargée de mission environnement GPSO

Représentants du SYCTOM

M.LABROUCHE	Directeur Général
M. HIRTZBERGER	Directeur des services techniques
Mme MAUVILLAIN Sophie	Directrice développement durable
M.PELISSOU Romain	Ingénieur d'études
M.GEROMIN Rémi	Ingénieur d'études

Représentants des exploitants (TSI pour ISSEANE)

TSI :	
Mme. THIEFIN Catherine	Directrice Régionale Ile de France
M. JEANTILS Nicolas	Directeur de l'UVE
M. BONAMI Laurent	Responsable QSE
Mme VIRATELLE M Christine	Directrice centre de tri
M.GUERIN Jean-Christophe	Directeur agence tri/valorisation SITA Idf
M. BOISSEAU Patrick	Directeur Industriel de TIRU SA
Mme DARDE Pascale	Ingénieur Environnement TIRU SA
M. DESCLOS Jean-Michel	Chef de projets DTI de TIRU SA

Représentants des Administrations

Mme DANGLA Christine	Chargée de mission « territoires et environnement » à la Direction de la réglementation et de l'environnement Préfecture 92
Mme. BERTHIER Francine	Inspecteur des installations classées-DRIEE UT 92
M. LORENZI Baptiste	Chef UT 92 DRIEE

Représentants des Associations

M. RIOTTOT Michel	Environnement 92
M. GOUESSE François	Administrateur Val de Seine Vert
M.HERVO Didier	Jour de la terre
M.LEPARMENTIER	Jour de la terre
M.BORSEN Jean	Val de Seine vert

INTRODUCTION

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé. Cependant M.GOUESSE regrette que le titre de la commission soit « Centre de tri et de valorisation énergétique » alors que pour lui, ce devrait être « Centre d'incinération et de tri »

2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2010 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)

La présentation du DIP 2010 est effectuée à l'aide du support powerpoint joint en annexe.

Les chiffres d'exploitation sont présentés par monsieur JEANTILS pour l'unité de valorisation énergétique et par madame VIRATELLE pour le centre de tri.

M. HERVO demande la tendance du taux de valorisation de 77,9% du centre de tri (à la baisse par rapport en 2009). Madame VIRATELLE répond que l'on constate une dégradation sensible de la qualité des collectes sélectives.

M.HERVO précise qu'il trouve restrictif de dire que l'on ne peut faire que du papier (toilette, absorbant, cadeaux) avec les emballages liquides alimentaires. Madame VIRATELLE répond qu'il s'agit d'exemples.

Les résultats sur l'UVE et le traitement des fumées sont présentés respectivement par M.JEANTILS et M. BONAMI.

M.RIOTTOT remercie TSI d'avoir tenu compte des remarques de l'an dernier concernant les intervalles de confiance, et précise que si l'on rajoutait cet intervalle de confiance à la valeur des NOx trouvée lors des contrôles ponctuels trimestriels, la valeur mesurée se rapprocherait de la valeur limite d'émission.

M.BONAMI rappelle que cet intervalle de confiance n'est pas retiré dans le cadre des contrôles ponctuels mais seulement sur les contrôles en continu.

M.HERVO s'interroge au vu des résultats en dioxine s'il n'y a pas de problème sur le four 2.

M.BONAMI explique qu'au mois de juin le four 2 a subi des arrêts et démarrages successifs qui ont engendré une augmentation des concentrations en dioxines même si ces concentrations sont restées très inférieures au seuil.

M.HERVO demande combien de fois a été utilisé le réchauffage aux brûleurs.

M.BONAMI précise que les brûleurs sont utilisés pour atteindre la température de 850°C et que les OM ne sont pas introduites dans le four avant que cette température ne soit atteinte. Ils sont aussi utilisés pour maintenir cette température en cas de baisse de cette dernière en dessous des 850°C requis par l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

M.JEANTILS ajoute que cette utilisation reste extrêmement rare.

M.HERVO demande si les déchets verts ne pénalisent pas en termes de rejets de dioxines.

M.JEANTILS précise qu'il n'y a pas de déchets verts, seulement des feuilles mortes en automne. Il précise que l'usine ne reçoit pas suffisamment de déchets fermentescibles pour noter une perturbation du fonctionnement des fours. Il explique en outre que l'utilisation du système anti-panache a été réduit car la combustion du gaz produisait du COT en excès du fait d'un dysfonctionnement.

M.HERVO trouve intéressant d'entendre que le système anti-panache pollue.

M.JEANTILS répond que ce n'est pas le système anti-panache qui génère de la pollution mais son dysfonctionnement.

M.GOUESSE rappelle une demande de l'année dernière portant sur le coût d'investissement et d'exploitation du système anti-panache. Les brûleurs utilisés pour le système anti-panache ont une double fonction et notamment celle de régénérer les catalyseurs.

M.LABROUCHE (hors séance) estime la consommation de gaz sur 2010 à 1920 MWh concentrés sur les mois froids de décembre, janvier et février à un coût variant entre 18 et 45 € par MWh. La consommation propre à l'anti-panache représente environ 75% de la consommation annuelle.

La durée d'utilisation du système anti panache est également demandée. Nicolas JEANTILS précise que la durée 2010 n'est pas représentative du fait des dysfonctionnements et qu'à ce jour, le système est en réparation.

M.LEPARMENTIER demande si le réchauffement des fumées ne modifie pas la dispersion.

M.BONAMI répond que c'est essentiellement la vitesse des gaz qui favorise la dispersion.

Une photo est présentée (de loin) montrant un panache au dessus du toit de l'usine. Nicolas JEANTILS précise que ce panache peut concerner les exutoires vapeur de la chaudière en toiture.

Monsieur GOUESSE demande d'où vient l'eau présente dans les fumées. M. BONAMI répond qu'elle vient de l'humidité des déchets.

M.HERVO évoque le profil laminaire du parcours des vents dominants qui entraînent une pollution vers l'ouest et s'interroge sur les impacts de l'usine sur les projets de tours au pont d'Issy. Il serait notamment indiqué dans l'étude d'impact de ces tours en page 142 que ces nouvelles tours auront un impact sur la dispersion des fumées de combustion.

M.JEANTILS répond qu'il n'appartient pas à TSI de répondre à cette question. Si cette tour devait voir le jour, il faudrait étudier les impacts.

M.LABROUCHE rappelle que la révision du PLU dans le cadre du projet de nouvelles tours ne concerne pas le périmètre du terrain de l'usine. Il indique néanmoins que le Syctom a tout de même réalisé une information auprès de la mairie d'Issy.

M. HERVO relie ce sujet à la location des bureaux du bâtiment administratif à des tiers par le Syctom, qui précise que ces bureaux ne sont pas loués à ce jour.

M.BOULOC demande à ce que l'on revienne au sujet qui concerne la commission.

M.JEANTILS poursuit en expliquant que l'augmentation temporaire des émissions de NOx à fin 2010 sont liés aux problèmes sociaux liés notamment à la réforme des retraites qui ont eu un impact sur les livraisons de l'ammoniaque qui sert à traiter les NOx et dont il a fallu réduire l'injection, tout en prenant soin de ne pas dépasser le seuil réglementaire de NOx, sinon il aurait donné ordre d'arrêter l'usine.

M.LEPARMENTIER demande pourquoi du Havre, l'ammoniaque ne serait pas transporté par voie fluviale.

M.BOULOC, s'il trouve cette remarque intéressante, souhaite que l'on se cantonne au sujet de la commission.

Concernant les graphes du COT, il est demandé de changer l'échelle des ordonnées pour une meilleure lisibilité (0 à 10 au lieu de 0 à 30).

M.LEPARMENTIER se demande si l'évolution du PCI peut apporter des éléments sur les comportements en termes de tri des déchets ou sur les modes de consommation.

M.BONAMI précise qu'il existe des mesures de PCI sur TSI mais une évolution du PCI est disponible au niveau national et même départemental par le biais de l'ADEME par exemple.

M.BORSEN s'interroge sur l'explosion des valeurs de mercure.

M.BONAMI explique que les résultats 2010 s'expliquent par un problème sur l'injection de coke de lignite. Il présente les résultats 2011, dont un pic au premier trimestre et souligne que les actions menées ont permis de réduire notablement les émissions de mercure.

M.RIOTTOT précise que dans le labo du CNRS une experte a fait état d'une montée du mercure partout en France et prédit donc des problèmes sur ce paramètre bientôt.

M.JEANTILS précise qu'après l'incident des mesures ont été réalisées mensuellement bien que la réglementation ne l'impose que trimestriellement, de façon à s'assurer de l'efficacité des mesures correctives prises.

Monsieur GOUESSE demande sous quelle forme se présente le coke de lignite. M. JEANTILS répond que c'est sous forme solide.

Monsieur HERVO précise qu'il conviendrait de s'interroger en amont sur la production du mercure, notamment avec les nouvelles ampoules.

M.BONAMI explique que dans le cadre des calculs de flux liés aux nouvelles exigences réglementaires, des investigations ont permis de découvrir que le débit des fumées n'était pas corrigé à 11% d'O2 et que par conséquent les flux étaient inférieurs d'environ 15% aux valeurs réelles. Ces flux ont donc été corrigés et un correctif au tableau des valeurs des flux figurant dans le DIP est donné en séance.

M.BORSEN note que ce tableau montre une valeur de mercure quatre fois supérieure à celle de l'année dernière et souhaite qu'une alerte soit donnée aux autorités compétentes sur ces évolutions des valeurs de mercure.

M.BOULOC note qu'à ce stade les valeurs de 2011, mis à part le pic précisé précédemment, sont très basses, ce qui prouve que la situation est maîtrisée par l'exploitant.

M.GOUESSE insiste sur une logique de dérive en 2010.

M.BONAMI répond que cela est vrai sur un four mais que cela a été réglé dès connaissance du rapport, soit environ 2 mois après le pic.

M.RIOTTOT s'étonne du délai du rapport sur un paramètre plutôt facile à doser et pense que les laboratoires pourraient raccourcir les délais.

M.BONAMI explique que les laboratoires sont très surchargés, qu'ils sont parfois amenés à sous-traiter et qu'il y a un effet « fil d'attente »

Mme MAUVILLAIN présente les résultats des retombées atmosphériques.

M.RIOTTOT s'étonne de ne pas retrouver de trace des niveaux d'émissions issus de la circulation routière, concernant les dioxines et furanes.

Mme MAUVILLAIN précise qu'effectivement, les résultats de dioxines inférieurs aux limites de détection sont étonnants pour la région parisienne. Elle met en cause le nouveau laboratoire choisi et tient à rassurer, elle ne le reprendra pas.

M.BONAMI présente le bilan des rejets liquides

M.BORSEN trouve que trente six dépassements des seuils des volumes de rejets, cela fait trop.

M.BONAMI explique que des modifications sont prévues en vue d'un recyclage d'une partie des eaux vers les extracteurs à mâchefers. Cette modification devrait être opérationnelle en 2013.

M.RIOTTOT revient sur le volume d'eau de Seine prélevée et précise que pour une utilisation de 10% par rapport à un débit de 50 m3/s à l'étiage, cela pourrait gêner le traitement d'eau potable existant à Asnières. Il ne faut pas leur envoyer de l'eau polluée.

M. BONAMI précise que concernant les dépassements du débit de rejet en Seine lié à l'essai de la 3ème pompe, un variateur va être installé pour pallier à ce problème.

M.LORENZI précise qu'il existe un arrêté sécheresse qui prescrit des exigences aux industriels à partir d'un seuil à l'étiage. Ces exigences sont différentes suivant les industriels et un travail d'harmonisation est en cours.

Suite à la présentation des résidus solides de l'UVE, une association remarque que les capacités de l'UVE sont « fixes » et ne sont pas modulables, comme cela était demandé dans les débats en amont à la construction. Monsieur RIOTTOT demande si le Syctom dispose de projections relatives à l'alimentation de ses différentes usines après la mise en service d'Ivry2.. Monsieur LABROUCHE précise que les prévisions de tonnage à traiter sont régulièrement mises à jour notamment au vu des objectifs de prévention.

Mme VIRATELLE présente le bilan matière de l'activité de tri.

M.HERVO demande à ce que soit établi un tableau de bord sur les refus de tri afin de juger du bon ou mauvais comportement du citoyen et ce afin de lancer des actions pédagogiques.

M.RIOTTOT demande si des provenances ont pu être identifiées

Mme VIRATELLE précise que les provenances précises des refus de tri ne peuvent être identifiées.

M.BOULOC explique qu'effectivement si les provenances pouvaient être identifiées, des actions pédagogiques adaptées auraient pu être effectuées,mais cela n'est pas le cas.

M. HERVO indique avoir visité le centre de tri de Romainville, où, selon ses dires, les agents de tri travaillaient dans des conditions déplorables. Jean-christophe GUERIN précise qu'à Isseane, les dispositions sont prises par l'exploitant pour travailler dans de bonnes conditions de travail et respectueuses des agents.

M.GOUESSE demande que le Syctom fasse un point sur les hauteurs de cheminée.

M.LORENZI précise que le recours vise l'arrêté préfectoral et que c'est aux pouvoirs publics et non au Syctom de répondre sur ce sujet

M.BOULOC précise que ce n'est pas l'objet de la CLIS de traiter d'une procédure judiciaire en cours.

M.LEPARMENTIER demande si l'espace prévu pour les locaux actuels permet une augmentation de la capacité de tri.

Mme VIRATELLE précise que l'augmentation de la capacité du tri est possible et a déjà été réalisée en 2010 comparativement aux tonnages de 2009. Par ailleurs, un projet d'agrandissement dans le futur est envisagé grâce à l'emplacement initialement prévu pour les encombrants.

M.HERVO demande si le tonnage de ferrailles peut être transporté par voie fluviale.

Le Syctom répond que cela est envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, M.BOULOC ferme la séance et donne rendez-vous aux participants . l'année prochaine.

Bernard BOULOC